



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 209 AONO/C.SAL/CIPM/2026 du 11/08/2026 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE MIKEL
DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINDEVEL - EXERCICE 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Salapoumbé, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc maternelle à l'EMP de MIKEL dans LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, Département de la Boumba et Ngoko Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ♦ Lot 100 : Les travaux préparatoires ;
- ♦ Lot 200 : Les terrassements ;
- ♦ Lot 300 : Les fondations ;
- ♦ Lot 400 : Les maçonneries et élévation ;
- ♦ Lot 500 : La charpente - la couverture et le plafond
- ♦ Lot 600 : Les menuiseries bois ;
- ♦ Lot 700 : Les menuiseries métalliques;
- ♦ Lot 800 : L'électricité ;
- ♦ Lot 900 : La peinture
- ♦ Lot 1000 : Les VRD;
- ♦ Lot 1100 : Environnement

3- PARTICIPATION

- 4- La participation à cet Appel d'Offres est ouverte et réservée aux entreprises catégorisées dans le secteur du bâtiment et BTP, installées en territoire camerounais

5- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, EXERCICE 2026, conformément comme suit :

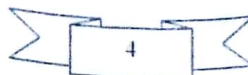
- ♦ **Montant prévisionnel : 28 000 000 (vingt-huit millions) Francs CFA TTC ;**
- ♦ **Imputation Budgétaire**

6- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** à la **Recette Municipale de SALAPOUMBE**.

7- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de SALAPOUMBE, au plus tard le **31/08/2026 à 11h** précises et portera les mentions suivantes :



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C.SAL/CIPM/2026 du 11 Mars 2026 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE MIKEL
DANS LA COMMUNE DE SALAOPUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la garantie de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme, signée par l'autorité compétente ou une autorité administrative.

OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de la Mairie de Salapoumbé, le 31-03-2026 à 14 00 heures précises par la Commission interne de passation des Marchés, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier de l'Appel d'Offres.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

9.1 Critères éliminatoires :

- a) La non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b) L'absence du cautionnement de soumission ;
- c) Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d) Du non-respect de six (06) critères essentiels (huit (08) renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- e) De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f) De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- g) De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- h) De la non-conformité du modèle de soumission ;
- i) De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- j) De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit **280 000 (deux Cent quatre-vingt mille) francs CFA** d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics.

Sous peine de rejet, la caution devra impérativement être produite en original datant de moins de trois (03) mois.

La caution de soumission sera libérée d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, la

caution de soumission sera libérée après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place de la caution de soumission. La caution sera valide par un récépissé de dépôts à la CDEC.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois** pour chaque lot, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DES LETTRES - COMMANDES

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disant en incluant le cas échéant les remises proposées

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de SALAPOUMBE, aux numéros de téléphones : 691 70 14 41 / 670 62 12 57.

15- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 et de l'ARMP

Ampliations :

- ✓ PREFET B/N ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMIMAP/BN
- ✓ Pdt/CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

SALAPOUMBE, le 11-08-2026

**Le Maire de la commune de
SALAPOUMBE**
Autorité Contractante


NORBERT NGSADIKOU
Le Maire